



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 4244

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les revendications des professeurs d'éducation physique et sportive de Haute-Savoie. Ceux-ci insistent, en effet, sur la nécessité - dans une éducation moderne - du développement de l'éducation physique et sportive aux différents niveaux du système éducatif. Intégrant une véritable culture citoyenne formant à l'autonomie, à la participation, au respect de soi, des autres, de la règle, au développement de l'esprit critique, notamment à l'égard du sport actuel, l'éducation physique et sportive contribue à cette éducation moderne et future. Aussi, souhaiterait-il connaître les orientations de la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse et des sports ne peut que partager le souhait des professeurs d'éducation physique et sportive d'un développement de l'enseignement de leur matière et de la pratique sportive aux différents niveaux du système éducatif. Cette demande est largement relayée par le mouvement sportif lui-même. Elle permettrait à la fois d'élargir l'accès des enfants et des jeunes au sport, et de dynamiser les clubs locaux. Elle s'intègre, à ses yeux, à la formation citoyenne et à l'acquisition des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe, de respect de soi-même et des autres. Pour toutes ces raisons le ministère de la jeunesse et des sports, et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, autorité de tutelle de l'éducation physique à l'école, ont décidé de coordonner réflexions et propositions au sein d'un groupe de travail commun. C'est également en fonction de cet objectif que, dès son entrée en fonction, madame la ministre a indiqué que l'expérience de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et des jeunes, et particulièrement celle des sites pilotes d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, qui inclut la pratique sportive, ne peut se concevoir en dehors du système éducatif, voire en opposition à ce dernier. La nécessité de replacer ce dispositif dans une approche cohérente et globale des rythmes de vie de l'enfant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, est également soumise à la réflexion et aux propositions du groupe de travail inter-ministériel.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4244

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3275

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4090